
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 10 octobre 2023 à 13 h

777, boul. Marcel-Laurin

CA23 08 0454

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 10 octobre 2023, à 13 h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

CA23 08 0455

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023.

ADOPTÉ.

CA23 08 0456

Soumis sommaire décisionnel numéro 1234378011 relatif à une dépense en faveur de Groupe intervia inc. pour la gestion des requêtes citoyennes, dans le cadre du projet de révision des restrictions de stationnement sur rue pour les saisons d'implantation 2023-2024 – Entente-cadre 1517057.

ATTENDU la résolution numéro CG22 0409 adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du 16 juin 2022 et concluant une entente-cadre (# 1517057) pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures routières d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable et d'éclairage de rues, de signalisation lumineuse et de réaménagement sur le territoire de l'agglomération de Montréal – Soumission 22-19269;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas 98 308,95 \$, taxes incluses, en faveur de Groupe intervia inc. pour la gestion des requêtes citoyennes, dans le cadre du projet de révision des restrictions de stationnement sur rue pour les saisons d'implantation 2023-2024 – Soumission 22-19269;
- 2.- D'autoriser une dépense de 4 915,45 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de 103 224,40 \$, pour les travaux;

4.- D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA23 08 0457

Soumis sommaire décisionnel numéro 1236140001 relatif à l'approbation de l'annexe B de l'entente de contribution à intervenir dans le cadre du programme « Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes » (FAAC) du gouvernement du Canada, visant le projet « Augmenter la résilience de Saint-Laurent face aux risques des inondations lors des pluies abondantes par la construction des ouvrages de rétention d'eau dans deux parcs et l'implantation du corridor de biodiversité » (Projet).

ATTENDU que, confrontée aux effets découlant des changements climatiques, la Ville de Montréal multiplie ses actions afin d'offrir à la population des milieux de vie sécuritaires et résilients et place la transition écologique au cœur de ses priorités;

ATTENDU que l'arrondissement a déposé une demande de contribution financière dans le cadre du programme FAAC du gouvernement du Canada, pour le Projet;

ATTENDU qu'à la suite de l'approbation de ce Projet par Infrastructure Canada, et dans le cadre de la préparation de l'Entente de contribution Canada-Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a fait parvenir à la Ville de Montréal un document intitulé « Annexe B » qui prévoit les conditions et les modalités d'octroi des subventions des gouvernements provincial et fédéral pour le Projet;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver l'Annexe B de l'entente de contribution à intervenir dans le cadre du programme « Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes » du gouvernement du Canada, visant le projet « Augmenter la résilience de Saint-Laurent face aux risques des inondations lors des pluies abondantes par la construction des ouvrages de rétention d'eau dans deux parcs et l'implantation du corridor de biodiversité ».

ADOPTÉ.

CA23 08 0458

La période de questions du public débute à 15 h 23.

Aucune question n'a été posée.

CA23 08 0459

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance extraordinaire à 15 h 23.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2023.
